

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 4.1

L'IA et la protection des données

La loi sur la protection des données s'applique pleinement à l'IA : transparence, finalité, proportionnalité, sécurité, droits des personnes. Le réflexe le plus utile…

TransparenceRH

LPD 6	LPD 21	LPD 22	LPD 25
principes	décision automatisée	analyse d'impact	droit d'accès



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Principes : licéité, bonne foi, proportionnalité, finalité reconnaissable, exactitude, conservation limitée (LPD 6).



LA RÈGLE

À retenir

Minimisation : seulement les données utiles ; anonymiser ou pseudonymiser avant de les confier à l'outil.



LA RÈGLE

La règle clé

Coller un dossier nominatif dans un outil gratuit : Interdit : pas de contrat, transfert, réutilisation possible (LPD 6, 9, 16)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Ne confiez à une IA que ce que vous confieriez à un prestataire sous contrat. »



LE PIÈGE

Le piège

Croire que l'anonymisation est faite parce qu'on a retiré le nom.



LA BASE LÉGALE

Les références

LPD 5, 6, 7, 8, 9, 16, 19, 21, 22, 24, 25, 60 à 62 ; CO 328b ; arrêt 4A_493/2024.



Le cas express

Un candidat demande comment l'outil l'a évalué : que répondre ?

> ✓ **Expliquer la logique** Droit d'accès à la logique d'une décision automatisée (LPD 25 al. 2 let. f).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Informer.
- ☐ Minimiser.
- ☐ Anonymiser vraiment.
- ☐ Contrat avec le fournisseur.
- ☐ Analyse d'impact si risque élevé.

Base légale : LPD 5, 6, 7, 8, 9, 16, 19, 21, 22, 24, 25, 60 à 62 ; CO 328b ; arrêt 4A_493/2024. Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/ia-donnees.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 10 novembre 2026.